

CR du Conseil d'Administration du PEBreizh

19 janvier 2024

Au SDEF (Quimper)

Le conseil d'administration du PEBreizh-Territoire d'Énergie Bretagne s'est réuni au SDEF, le 19 janvier 2024 de 9h30 à 11h30.

Les membres du conseil d'administration ont été régulièrement convoqués le 7 décembre 2023.

Présents	
SDE22	Dominique RAMARD, Président Pierre GOUZI, Vice-président et trésorier de l'Association Jannig LE PEVEDIC, Directrice Générale Benjamin BLUM, Chargé de mission contrôle de concession
SDEF	Antoine COROLLEUR, Président Jacques MONFORT, Directeur Général Emmanuel QUERE, Directeur Adjoint Lisa GLOAGUEN, Chargée de communication Jérémy GEFFROY, Chargé de mission contrôle des concessions
SDE35	Olivier DEHAESE, Président David CLAUSSE, Directeur Général Elodie FAUSSURIER, Directrice Adjointe
ME	Marie Claude COSTA RIBEIRO GOMES, Vice-présidente Didier ARZ, Directeur Général Danielle HAVARD, Directrice adjointe Bernard LE DIAGON, Vice Président
BM	Tristan FOVEAU, Vice président Pierre-Yves CLAVIER, Directeur de l'Écologie Urbaine Florent GABRIEL, Responsable du service énergie
PEB	Juliette DARLU, coordinatrice du PEBreizh
Excusés	
ME	Gwenn LE NAY, Président Gérard THEPAUT

Prochaines réunions :

- **2/04 matin à Rennes**
- **24/05 matin à Brest**

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 13 octobre 2023 ;

Didier Arz : demande de modifier la page 13 du CR : « Dominique Ramard demande à la SEM 56 Energies de programmer une réunion »... au lieu de « Dominique Ramard demande à Morbihan Energies de programmer une réunion ».

⇒ **le CR du 13 octobre 2023 est approuvé sous réserve de cette modification**

2. Point sur les finances ;

Les comptes à fin 2023 sont présentés avec un solde positif de 30 115,8€. La contribution du PEB au congrès FNCCR 2022 a été payée.

Nature opération	DATE	libellé	N° Chèque	Crédit	Débit	Solde
		Solde au 31/12/2022				4 480,20 €
Virement	02/01/2023	Adhésion 2022 Bret Métropole		741,57 €		5 221,77 €
Virement	02/01/2023	Contribution Congrès FNCCR Brest Métropole		5 555,00 €		10 776,77 €
Prélèvement	09/01/2023	Frais bancaire			9,90 €	10 766,87 €
Prélèvement	08/02/2023	Frais bancaire			9,90 €	10 756,97 €
Prélèvement	08/12/2022	Frais bancaire			9,90 €	10 747,07 €
Retrait espèces	16/03/2023	Activation carte Visa			50,00 €	10 697,07 €
Virement	21/03/2023	Contribution Congrès FNCCR SDEF		11 236,25 €		21 933,32 €
Prélèvement	07/04/2023	Frais bancaire			9,90 €	21 923,42 €
Virement	24/04/2023	Adhésion 2022 Morbihan Energie		1 500,00 €		23 423,42 €
Prélèvement	10/05/2023	Frais bancaire			9,90 €	23 413,52 €
Virement	31/05/2023	Cotisation 2023 SDE 35		5 258,35 €		28 671,87 €
Virement	02/06/2023	Cotisation 2023 Brest Métropole		2 599,63 €		31 271,50 €
Virement	05/06/2023	Cotisation 2023 SDE 22		5 258,35 €		36 529,85 €
Prélèvement	09/06/2023	Frais bancaire			9,90 €	36 519,95 €
Virement	22/06/2023	Cotisation 2023 SDEF		5 258,35 €		41 778,30 €
Virement	29/06/2023	Contribution Congrès FNCCR SDE 35		11 236,25 €		53 014,55 €
Prélèvement	07/07/2023	Frais bancaire			9,90 €	53 004,65 €
Virement	13/07/2023	Cotisation 2023 Morbihan Energie		5 258,35 €		58 263,00 €
Virement	18/07/2023	Contribution Congrès FNCCR SDE 22		11 236,25 €		69 499,25 €
Prélèvement	09/08/2023	Frais bancaire			9,90 €	69 489,35 €
Virement	11/08/2023	Contribution Congrès FNCCR Morbihan Energie		11 236,25 €		80 725,60 €
Prélèvement	07/09/2023	Frais bancaire			9,90 €	80 715,70 €
Prélèvement	09/10/2023	Frais bancaire			9,90 €	80 705,80 €
Virement	24/10/2023	Contribution PEBreizh Congrès FNCCR			50 500,00 €	30 205,80 €
Prélèvement	07/11/2023	Frais de virement			0,20 €	30 205,60 €
Prélèvement	09/11/2023	Frais bancaire			9,90 €	30 195,70 €
Prélèvement	28/11/2023	Frais données juridiques			70,00 €	30 125,70 €
Prélèvement	08/12/2023	Frais bancaire			9,90 €	30 115,80 €
				76 374,60 €	50 739,00 €	30 115,80 €

Pour 2024, il est prévu une cotisation totale de 110 000€. L'appel à cotisation a été lancée le 16 janvier 2024.

Pour le budget 2024, il y a une somme réservée pour le congrès FNCCR. Les principales autres dépenses sont des charges de fonctionnement, avec l'utilisation préférentielle du train pour les déplacements.

Dépenses		Remarques
Frais de personnel	66 000€	
Congrès FNCCR 2024 à Besançon	20 000€	Couvre les déplacements de la coordinatrice et le stand mais pas les déplacements des membres du PEB. A priori plutôt autour de 22 000€ TTC (chiffage en cours).
Assurance	600€	
Contrôle de concession	30 000€	28 000€ TTC. 2000€ restants en cas de journée supplémentaire
Assurance véhicule	600€	Utilisation du véhicule personnel de la coordinatrice (pas de location), montant prévisionnel pourra être reporté vers « Frais de déplacement salariée »
Location véhicule	5000€	
Carburant	1500€	
Frais de déplacement salariée	2000€	Déplacement de préférence en train
Location de bureau	5000€	Pour l'instant mise à disposition par BM
Matériel informatique	2000€	
Téléphone portable	700€	Abonnement + téléphone
Divers	6600€	Peut être utilisé pour des chantiers communs

Il pourra être prévu des actions communes sur ce budget au cours de l'année 2024.

⇒ **Il n'y pas de remarques particulières sur ce projet de budget.**

3. Contrôle commun de concession sur les raccordements photovoltaïques ;

Il avait été convenu lors de la dernière réunion de lancer une consultation pour réaliser un contrôle commun de concession sur les raccordements photovoltaïques. Il n'y a eu qu'une seule offre : l'offre de AEC pour un montant de 28 000TTC.

L'audit sera réalisé sur le flux de l'année 2022 en regardant : la description du raccordement, montant des CAPEX, la description technique et le jalonnement des opérations. Le PEBreizh a fait un complément par rapport à l'offre AEC en demandant des détails complémentaires sur le jalonnement. L'offre validée a été transmise à AEC en début de semaine.

Prochaines étapes : organisation d'une réunion commune entre les 5 AODE et AEC puis chaque AODE notifie le contrôle auprès d'Enedis. Il faut une personne pour chaque AODE responsable du suivi du dossier.

La fin de l'audit est prévue pour fin juin mais il y aura un peu de retard par rapport aux délais affichés. Par exemple, dans le Finistère, Enedis a 2 mois pour transmettre les données mais ces délais sont différents pour chaque AODE.

Personnes en charge du dossier :

- SDEF : Jérémy Geffroy (lead)
- Morbihan Energies : Paul Lainé (Charlotte Bervas)
- Brest Métropole Didier Kermaidic
- SDE35 : Gaël Le Corre
- SDE22 : Benjamin Blum

4. Groupement de commande pour le contrôle de concession [accord cadre et marchés subséquents] ;

Une convention constitutive de groupement a été signée en 2017 pour le contrôle commun de concession par les 4 SDE, mais elle n'intégrait pas Brest Métropole. Juridiquement, il a été conseillé de faire une nouvelle convention plutôt qu'un avenant pour intégrer Brest Métropole et modifier le périmètre du contrôle. Il y a un projet de délibération et un projet de convention de groupement dans le dossier du CA.

Il est proposé de mettre à l'ordre du jour des instances de décisions des structures l'adhésion à ce groupement de commande.

Le groupement serait organisé en accord cadre, avec ensuite des marchés subséquents pour des contrôles à l'échelle régionale ou à la maille de chaque département en fonction des besoins de chaque AODE. L'objet de la convention est de faire des contrôles communs, pour les contrôles individuels, cela peut soit passer par l'accord cadre, soit l'AODE lance son propre appel d'offre.

Désignation du coordinateur : le SDE35 ne souhaite plus le faire, le SDEF s'est proposé pour la coordination.

Un échange a lieu entre les participants, sur l'étendue des contrôles qui seront réalisés. Les membres du PEBreizh souhaitent majoritairement que l'accord cadre permette de diligenter des contrôles pour l'ensemble des membres, une partie des membres ou pour 1 seule AODE.

Jannig LE PEVIDIC souhaite que des contrôles spécifiques puissent être faits à l'initiative des AODE de manière indépendante du groupement de commandes.

Une vérification juridique sera faite sur ce point.

⇒ **Le SDEF se charge de modifier la convention de groupement pour intégrer ces précisions, et l'adressera à l'ensemble des membres pour avis. Il faudra ensuite que lors des prochains comités syndicaux des syndicats, la délibération doit être prise. Par la suite, il faudra travailler sur le projet de DCE qui sera discuté lors des réunions du GT Concessions piloté par Jérémy Geffroy.**

5. Réunion de l'alliance Ouest Charge ;

Il est proposé de lancer un sondage pour caler une date commune pour le COPIL en mars. Un COTECH sera organisé avant mi-février. Il y aura des décisions importantes à prendre sur l'avenir de Ouest Charge.

6. Convention financière pour les frais relatifs au fonctionnement du site internet Ouest Charge ;

Aujourd'hui, il y a 13000€ de mise à jour pour le site internet. Pour l'instant c'est le SDEF qui a pris en charge les dépenses. Il est proposé de répartir entre chaque membre de l'alliance Ouest Charge, soit environ 1710€/membre. Le document « Convention financière pour la prise en charge des coûts afférents à l'exploitation du site Ouest Charge » joint au dossier du CA intègre le récapitulatif des prestations réalisées. Il y a une insatisfaction globale des membres de Ouest Charge concernant le site internet. Il est proposé au prochain COPIL de Ouest Charge de proposer un cahier des charges pour refaire le site internet de l'alliance. C'est le SIEMML qui est le chef de file de l'alliance.

Dominique Ramard : on peut dire que le site fonctionne mais avec des lourdeurs de chargement. Il y a les logos des différents syndicats mais ce n'est instinctif et pas très clair pour l'utilisateur lambda. Il faut retenir de ce cas qu'il est important d'avoir un bon cahier des charges, et de lancer une consultation, même si on a l'habitude de travailler avec certains prestataires, cela évite ces problèmes.

Antoine Corolleur : il faut aussi ajouter qu'il y a eu un changement d'opérateur (avec Bouygues), le site a été adapté avec le nouveau prestataire. Il faut pouvoir travailler rapidement avec le SIEMML sur ce sujet. Il y a besoin d'une simplification du site.

Dominique Ramard : le site marche mais il y a encore quelques ajustements à faire (mail de facturation, en anglais, etc.). Une autre difficulté c'est l'interopérabilité : il y a des soucis d'interopérabilité entre Bouygues « Région » et Bouygues national. C'est Bouygues national qui gère l'interopérabilité qui ensuite refacture à Bouygues au niveau régional.

Jacques Monfort : une solution serait de proposer une réunion avec Bouygues comme cela avait été organisé en juillet.

- ⇒ **La convention financière de partage des frais de mise à jour du site internet Ouest charge est approuvée. Elle sera transmise aux Pays de la Loire et discutée lors du prochain COPIL de l'alliance Ouest Charge**

Une discussion a suivi entre les membres concernant le devenir des bornes installées depuis plusieurs années et non utilisées : le sujet est complexe et pour l'instant les positions des syndicats ne sont pas tranchées.

7. S3RENR

Le S3RENR est en cours de révision. Le troisième COTECH s'est tenu le 24 novembre 2023 en présentant les différents scénarios possibles. Deux scénarios ont été retenus pour étude : une augmentation des raccordements de + 4400 MW (scénario « gisement de projets retraités ») et un scénario à + 3200MW (scénario mixte PPE/gisement de projet retraité). Le scénario SRADDET à + 2000MW n'a pas été retenu car il est inférieur à la dynamique des raccordements (+300MW/an depuis 2020).

Sur les 4,4GW de nouveaux raccordements à horizon 2035, RTE a prévu 1,6 GW d'EOLIEN et 2,9GW de PV. Les 2,9 GW de PV se décomposent comme suit :

- 1,4GW en HTA et B
- 1,5GW en BT

La quote-part est élevée (80-85k€/MW scénario +4,4GW et 85-90k€ scénario + 3,2GW) contre 19k€ aujourd'hui.

RTE a prévu de finaliser le schéma pour début 2025. Le volume estimatif des travaux à réaliser est de 400M€HT dont 350M€ à charge des porteurs de projet (dont 30 transformateurs dans les postes sources par ENEDIS et la création de 4 nouveaux postes sources). La consultation est fixée jusqu'à février 2024 pour la fixation finale de la capacité par le préfet.

Le SDE35 avait proposé un premier courrier pour RTE demandant des explications concernant les données. Il a été modifié pour proposer une prise de position forte avec un avis défavorable.

David Clause : le premier projet de courrier n'indiquait pas un avis défavorable. On a aucune visibilité sur les montants d'investissements associés. Pour les producteurs c'est un x4 sur les droits de raccordement même si on avait un cout de raccordement pas cher par rapport à d'autres endroits en France.

Dominique Ramard : la première quote-part est issue du pacte électrique breton. Pour la prochaine quote-part, l'enjeu c'est d'arriver à avoir la quote-part la plus faible possible. Aujourd'hui, le scénario qui permet de réduire la quote-part est cela à +4,4GW même s'il n'est pas réaliste. On a intérêt à axer notre demande sur la réalité des investissements que RTE et Enedis vont être amené à faire. Si on part sur une base de calcul qui n'est pas fiable, il sera difficile ensuite de le remodifier. On manque d'éléments sur les investissements / RTE – Enedis, le diaporama est insuffisant sur le niveau de détail. Le scénario doit prévoir les modalités de mise en œuvre dont les implications des différents acteurs. Il y a un aspect gouvernance qui est aussi important. Il faut pouvoir rajouter dans le courrier que l'on souhaite être plus impliqués dans le S3RENER. Les AODE devraient être à toutes les réunions de suivi.

Marie-Claude Costa Gomes : l'avis défavorable est trop fort. On pourrait nuancer, sans émettre d'avis, ou avis réservé.

Didier Arz : D'accord avec Dominique. Le terme défavorable est un terme qui ferme les portes, il faut être plus rond et demander à être associé au process.

Jacques Monfort : On avait modifié le courrier proposé par le SDE35. On parle de la capacité prévue mais on ne parle pas du volume financier qui est en face. C'est bien le volume financier qui permet de calculer la quote-part par rapport à une capacité. 400 millions d'euros d'investissement dont seulement 50 millions à la charge du concessionnaire (RTE ou Enedis). Le problème c'est qu'aujourd'hui nous n'avons aucun élément de contrôle pour vérifier ces chiffres. Pour pouvoir engager le dialogue, le SDEF proposait cette position un peu dure. Le terme de réservé est peut-être mieux que défavorable.

Olivier Dehaese : on donne un avis mais on ne sait pas comment ils vont en tenir compte. Le vrai enjeu, c'est comment on obtient d'eux la transmission des éléments sur la quote-part pour voir si le montant est justifié ou non. L'enjeu c'est d'abaisser la quote-part le plus possible même si on sait qu'elle va être plus élevée que les 19€k€/MW. On pourrait dire « en l'absence d'élément, notre avis ne peut pas être favorable ».

Antoine Corolleur : le courrier précise « dans l'attente de ces éléments »

Didier Arz : plutôt pour indiquer un avis réservé

Olivier Dehaese : réservé ou pas d'avis ?

Antoine Corolleur : il faudrait rajouter aussi le délai pour transmettre les éléments.

Olivier Dehaese : j'ai discuté avec la directrice RTE, qui est assez ouverte pour que les AODE participent aux discussions. Si on n'est pas invité, c'est que cela n'est pas obligatoire. Il faut instaurer une autre forme de gouvernance. Il faudrait avoir un contrôle des tarifs. Notre avis n'est pas nécessaire, c'est seulement l'avis de la Région qui est contraignant. Il faut mettre la région en copie des éléments pour qu'elle puisse soutenir notre demande.

Jannig : rajouter une fiche de présentation des SDE car il est important de montrer que l'on représente les communes du territoire breton.

⇒ **Il a été décidé de modifier le courrier « faut d'élément = pas d'avis », demander des informations à Enedis sous un mois, rajouter des éléments sur la gouvernance pour une plus grande implication des SDE et mettre la Région en copie.**

8. Point d'avancement sur le GT [convention avec MEGALIS BRETAGNE pour l'enfouissement coordonné des réseaux]

Pierre Gouzi : le SDE22 a rencontré Megalis en novembre dans le but d'avoir une convention concernant les enfouissements coordonnés des réseaux. Nous avons déjà établi une convention avec Orange sur les réseaux cuivre. La fibre se développe un peu partout et l'on a souhaité rencontrer Megalis. Nous avons eu un accueil favorable de Megalis pour un conventionnement. Cependant, Megalis souhaite que la convention soit établie au niveau régional avec les autres SDE (Brest Métropole n'étant pas concerné). Il est proposé d'établir un groupe de travail pour avancer dans un projet de conventionnement qui porterait sur les aspects opérationnels (tarifs et exploitation restent propres aux différents SDE). L'objectif est d'établir une convention d'ici la fin

du semestre 1 pour une opérationnalisation en semestre 2. Le SDE22 rencontre Megalis la semaine prochaine.

Emmanuel Quéré : le SDEF a des conventions avec Orange pour les options A. On a aussi des conventions avec Megalis sur nos propres infrastructures et on travaille avec les EPCI et les Communes pour identifier les infrastructures dont elles sont propriétaires et conventionner avec elles et Megalis pour sécuriser l'occupation des fourreaux et chambres, répondre aux DT-DICT et gérer ces infrastructures souterraines.

Effectivement, il y a sujet sur l'enfouissement coordonné. Aujourd'hui, lorsqu'on est en option A, c'est-à-dire que les fourreaux et les chambres sont financés et propriétés des collectivités, Orange contribue à hauteur de 4€/ml au financement du terrassement et verse une redevance annuelle (0,72€/ml en 2023). Aujourd'hui, Megalis n'intervient pas financièrement sur les enfouissements coordonnés. Megalis a déjà été interpellé sur ce sujet mais ils sont très mobilisés sur le déploiement. Ils sont bien conscients des enjeux de vie de réseau mais n'ont pas pu se mobiliser pour l'instant sur le sujet. Il y a un sujet sur l'équité entre Megalis et Orange mais se posera aussi la question de celui qui paye la redevance (Megalis ou BTHD). Des arbitrages politique seront nécessaires.

Jacques Monfort : on a vu des situations de blocage, où lorsque l'on fait des enfouissements coordonnés la FO reste en l'air. La reprise du câblage est donc également un sujet important.

Emmanuel Quéré : En effet, dans le cas des enfouissements coordonnés on a une convention avec Orange et ensuite la commune fait également une convention avec l'opérateur pour la reprise du câblage et sa mise en souterrain. Le process est fluide avec Orange mais il est, pour l'instant, plus compliqué avec Megalis / THDB. On se retrouve dans des situations où l'on réalise l'enfouissement, Orange enlève le fil de cuivre et l'enterre et la fibre reste en aérien. Il y a, par ailleurs, un sujet sur les coûts, car ils sont élevés.

Jacques Monfort : j'ai eu l'occasion de discuter avec Patrick Malfait, il est intéressé pour avoir une convention à la maille régionale pour harmoniser les modalités de partenariat. Il souhaite qu'il y ait une communication officielle des SDE via le PEB pour statuer sur la création d'un groupe de travail.

Emmanuel Quéré : C'est un enjeu important, surtout dans le Finistère où il y a pas mal d'option A. Cela représente un linéaire important et ce sont des recettes pour les communes. Quand Orange va faire le décommissionnement du cuivre à partir de 2030, cela entrainera une baisse de recettes pour les communes si on a pas anticipé les recettes obtenus par les redevances qui doivent être dues par Mégalis. Il y aura aussi un sujet de positionnement avec Orange qui peut dire « la fibre est commercialisée, le réseau Cuivre n'est plus utilisé donc on ne paye plus ». Or, si physiquement le réseau cuivre occupe toujours les infrastructures, il y aura un positionnement à avoir.

Dominique Ramard : Megalis est ouvert à payer une location dans les fourreaux. Ils ont vraiment intégré cela au niveau politique et technique. Ils souhaitent que la convention soit homogène au niveau régional. Dans nos réseaux, il faut aussi que l'on clarifie qui est propriétaire de nos réseaux. Dans certains cas, les rétrocessions ont été mal faites entre lotisseurs et commune (par exemple dans des lotissements). Tous les feux sont aux verts, mais les modalités sont à définir. Le Courrier politique est important. On a intérêt à échanger au niveau PEB sur les tarifs et ce que l'on va demander à Megalis.

Antoine Corolleur : dans le Finistère, on a harmonisé tous les tarifs. Orange est plutôt favorable à un gestionnaire commun. C'est pour cela que l'on a des conventions avec les communes et les EPCI. Aujourd'hui, il y a beaucoup de linéaire pour lesquels on ne connaît pas le propriétaire. Il y a un travail colossal à faire sur ce sujet.

Emmanuel Quéré : ORANGE est assez dur en négociation et prend régulièrement en exemple les autres SDE ou le contexte dans d'autres départements pour nous indiquer que notre position n'est pas la position commune donc c'est intéressant de se concerter et d'avoir des positions communes vis-à-vis des opérateurs.

Dominique Ramard : La position du 22 c'est tout ce que l'on peut prendre en propriété on prend. Dans la pratique, si ce sont des petites distances cela n'est pas intéressant. Aujourd'hui, dès que l'on fait des enfouissements importants, on essaie d'intégrer cela dans notre patrimoine pour avoir des recettes. Aujourd'hui, on a des problèmes de délais de câblage, on aimerait bien prendre le câblage à notre charge et si on fait ça pourquoi on n'irait pas jusqu'à récupérer le parc de génie civil d'Orange. Au début, la position était de dire, on laisse à Orange les zones AMI et tout le reste le SDE22 prend en charge. Mais aujourd'hui, on revient en arrière, tout ce que l'on a, on le garde. Il faut attendre le décommissionnement du cuivre en 2030 avant de savoir quelle sera la position d'Orange en terme de propriété.

Emmanuel Quéré : l'objet de la discussion avec ORANGE l'année dernière était la participation au terrassement et le paiement de la redevance. La participation était calculée au pro rata du linéaire créé et la redevance au pro rata du linéaire occupé. Orange a essayé de tout renégocier en souhaitant payer la redevance uniquement sur le linéaire « structurant ». Les discussions ont été arrêtées. Concernant le montant de redevance, Megalis proposait 0,20€/ml du m linéaire sur sa convention type (disponible sur son site internet). SYDELA (Loire Atlantique) ou Toulouse Métropole ont fait des calculs de montant de redevance qui sont assez élevés. Pour le SDEF, en 2013 c'était 0,65€/ml avec Orange, dans les discussions on a demandé à ce que cela soit le même tarif et Megalis a accepté. Le montant de redevance est révisé annuellement. En 2023 il était de 0,72€/ml.

Antoine Corolleur : il y a beaucoup de sujets à traiter pour ce GT.

Didier Arz : est ce que le SDEF pourrait se positionner avec un statut opérateur notamment avec tous les projets d'objets connectés

Jacques Monfort : le SDEF n'a pas le statut d'opérateur car celui-ci est lié au L1425-1 du CGCT. Ce n'est pas possible d'être opérateur même si on s'était posé sur la question en 2010. Les objets connectés sont plutôt liés nos activités de transition énergétique et d'éclairage public.

Didier Arz : Pour le Morbihan, l'interlocutrice qui participera au GT est Charlotte Bervas pour le Morbihan. C'est un sujet de grand intérêt pour le Morbihan.

⇒ **Envoi d'un courrier du PEB à Megalis actant la création d'un groupe de travail et la volonté d'avoir une trame de convention commune entre SDE.**

9. Plan stratégique du PEBREIZH

La coordinatrice présente le mode opératoire pour arriver à décliner le plan stratégique du PEBreizh en plan d'action. Pour arriver au plan d'action détaillé, des échanges avec les membres

du PEB et des partenaires extérieurs seront réalisés. L'objectif est d'avoir un plan d'action détaillé provisoire pour mi-mars et une validation définitive au prochain CA en avril.

Didier Arz : Cela a le mérite d'être écrit et formalisé, cela donne la feuille de route. Ce qui important c'est d'aller chercher des fonds européens. On est allé à Bruxelles avec Danielle car il y a des fonds structurels à aller chercher en direct même si c'est assez compliqué.

Danielle Havard : les fonds structurels sont captés par la Région pour ses objectifs à elle et qui ensuite les redistribue sur le territoire. Pour les Interreg, on peut aller chercher des fonds en propre sur des projets qui ne sont pas dans la feuille de route de la Région. Après, il ne faut pas être chef de file.

Jannig Le Pevedic : les programmes Interreg peuvent apporter des choses. On avait évoqué Interreg sur des bornes de recharges de vélos électriques dans les itinéraires Véloroute. Il y avait de l'argent qui pouvait nous aider de manière significative (3 véloroutes en Bretagne). Il fallait s'organiser, se structurer pour répondre à l'appel à projet et ce n'était pas le moment.

Danielle Havard : il faut souvent des partenaires européens et c'est bien d'avoir une AMO qui connaisse les arcanes des projets européens.

Dominique Ramard : le SDE22 est en cours de recrutement d'un coordinateur de projet européens. On va faire l'objet d'un contrôle pour la subvention « ReactEU » pour la subvention que l'on a obtenue, alors que subvention n'a pas été versé.

Didier Arz : les financements historiques des syndicats c'est la taxe. Mais les syndicats ont besoin de diversifier leurs sources de financement. Les syndicats ne sont pas si mauvais que ça en termes de travaux sur la mobilité, la smart city et on peut monter des projets autour de ces sujets. C'est intéressant de montrer que l'on se positionne sur certains sujets innovants (comme le stockage de grosse puissance). Chacun peut le décliner sur son département à partir d'une feuille de route régionale.

Jannig Le Pevedic : on a des briques techniques un peu partout mais on a besoin de quelqu'un qui assemble le puzzle et il faut du liant pour cela.

Jacques Monfort : nous avons aussi un poste de coordinateur de projet européens

Olivier Dehaese : les congrès de la FNCCR prennent du temps d'organisation et de coordination. Le prochain est en juin à Besançon. Est-ce que dans la feuille de route c'est pris en compte ?

Juliette Darlu : il y a déjà eu des échanges avec les chargé.es de communication sur le congrès. L'idée c'est d'utiliser tout ce que l'on peut récupérer pour réduire les coûts et le temps passé. N'hésitez pas à transmettre les appels à projets ou à partager l'information sur des appels à projets qui vont sortir.

10. Site internet du PEBREIZH

Le site internet du PEB est un site vitrine, qui est fait sous Wordpress. Il y a eu des premières mises à jour de base. En plus de la mise à jour générale du site, il y a certaines propositions d'amélioration comme la mise en avant des prises de position du PEBreizh, la présentation des chantiers communs, la mise en avant les actualités pour faire du flux. Il serait intéressant d'avoir un espace de partage intranet. Il faut voir si on le fait sur le site ou une situation OneDrive. La question se pose de faire un nouveau site ou d'être toujours hébergé sous Wordpress. L'idée est

de pouvoir échanger avec les différents chargé.es de communication et voir les compétences en interne. La prochaine étape est de travailler sur un cahier des charges commun.

Antoine Corolleur : intéressant d'avoir un intranet

Olivier Dehaese : le site est vieux (10 ans environ), on sera obligé de le refaire a priori par rapport à ce qui se fait en termes d'ergonomie et de technologie. La question qui se pose aussi ce sont les réseaux sociaux, qu'est il prévu ?

Juliette Darlu : une page LinkedIn PEBreizh a été créée. Je ne suis pas spécialiste de la communication et je ne souhaite pas utile de passer mon temps à retweeter ou poster des choses, sauf si cela est une priorité

Olivier Dehaese : décision de sortir de Twitter du SDE35, mais LinkedIn ce n'est pas inintéressant pour les réseaux.

Didier Arz : sur les réseaux sociaux il faut maîtriser les discours et les textes. A quel titre, certaines informations sont relayées (perso, institutionnel, etc.). Il faut être très prudent et la ligne éditoriale doit être validée par les différents syndicats. Attention à ne pas passer trop de temps sur les sujets de communication.

- ⇒ Réunion sur la refonte du site web à organiser avec les chargé.es de communication
- ⇒ Le plan d'action du PEB précisera la ligne éditoriale et les moyens donnés à la communication

11. Etude sur la solarisation des aéroports de Bretagne

La région Bretagne a lancé un appel d'offre en décembre pour « l'AMO juridique, financière et technique pour la réalisation du schéma stratégique de développement photovoltaïque des 4 aéroports bretons de la région Bretagne ». Même si les SDE ne répondent pas, il paraît intéressant d'indiquer à la région que le travail demandé correspond aux domaines de compétences des membres du PEBreizh et que les SDE et leur SEM associées sont intéressés pour contribuer à la réflexion sur la partie boucle énergétique locale et mobilisation citoyenne.

Pierre Yves Clavier : dans le courrier, il faut rajouter que Brest Métropole a des outils de financement pour les EnR, que l'on cherche aussi à développer. Le secteur de l'aéroport de Brest fait partie des zones d'accélération d'EnR (en cours de délibération)

Jacques Monfort : Le courrier présente un espace pour compléter au niveau de Brest Métropole.

Olivier Dehaese : Au-delà de l'AO sur partie AMO, ce qui est intéressant c'est que l'on soit partie prenante de la réalisation des centrales PV. Il faut être positionné au moment de la réalisation avec consortium au niveau des SEM. Il faut manifester l'intérêt auprès de la région pour que la Région sache qu'il y a des acteurs régionaux prêt à se mobiliser.

Jacques Monfort : vu les enjeux financiers cela pourrait être intéressant que toutes les SEM participent.

Didier Arz : Focus qui concerne deux territoires. Il faut profiter de cette consultation pour présenter ce que l'on fait et ne pas insister sur le fait que l'on ne répond pas à l'AMO. Il faut supprimer la partie du courrier sur le positionnement sur cette consultation.

David Clausse : le courrier présente bien nos expériences et l'intérêt pour suivre les discussions. Il faut rappeler que l'on s'appuie sur cet AMO pour engager la discussion.

Dominique Ramard : C'est important d'avoir une bonne articulation avec BreizhEnergies (qui passe le marché). Breizh Energies est venu sur les plates-bandes des SEM. Il avait été convenu que BreizhEnergie informe les SDE/SEM avant d'investir afin de se coordonner et de coinvestir sur les projets. Il y a des AMI pour auxquels ils ont répondu sans nous. C'est au moment de l'analyse des offres que l'on a vu qu'ils avaient candidatés. Le dernier cas c'est sur Loudéac.

Olivier Dehaese : dans le 35 on n'a pas eu ce cas de figure

Jacques Monfort : Nous n'avons pas eu ce cas dans le Finistère, Antoine Corolleur est monté au créneau pour défendre les intérêts du SDEF.

Olivier Dehaese : le sujet c'est qu'à la fin cela ne soit pas Breizh Energie qui fasse tout et qu'il n'y ait pas de place pour nos SEM.

Jacques Monfort : c'est pour cela que l'on a mis en avant les partenariats avec Breizh Energie dans le courrier

- ⇒ **Remoduler le courrier pour supprimer mention de la consultation et mettre en avant les expériences des membres du PEBreizh**

12. Présentation du Finistère Smart Connect

Ce point sera abordé la prochaine fois.

13. Agenda pour 2024

- ⇒ **Le prochain rendez-vous est le 2 avril au matin à Rennes (Assemblée Générale) avec comme point à l'ordre du jour, la validation du plan d'action**
- ⇒ **Le suivant est le 24 mai (Conseil d'Administration) à Brest. Principal sujet de discussion, le congrès de la FNCCR.**

14. Adhésion à .bzh

- ⇒ **Pas d'opposition pour que le PEBreizh adhère à l'association .bzh**

15. Questions et informations diverses

- Réseau des élus pour la transition énergétique et écologique :

Olivier Dehaese : la manière dont le réseau est présenté cela n'est pas très engageante. Il est demandé beaucoup de disponibilité que les élus non pas. Cela est peu flexible.

Quimper, le 22 janvier 2024

**Le président,
Antoine COROLLEUR**

